



Septième campagne de respect des voies réservées

Les voies réservées, une question de respect!

Au fil des ans, plusieurs moyens ont été mis de l'avant afin de faciliter les déplacements en transport collectif. Parmi ces moyens figurent l'autobus, le métro, le train de banlieue, les stationnements incitatifs, le covoiturage et **les voies réservées**, un maillon essentiel visant à rendre les transports collectifs plus efficaces. Aussi, il est essentiel d'assurer une circulation fluide sur ces voies réservées, en informant les automobilistes de l'importance du respect de celles-ci et des pénalités qui découlent d'une infraction.

Pour qui ces voies sont-elles réservées?

Facilement identifiables par une maile (losange allongé), ces voies sont réservées aux autobus, aux taxis et parfois aux covoitureurs. Les panneaux de signalisation indiquent clairement pour qui la voie est réservée. Ces mêmes panneaux indiquent aussi les jours et les heures où la voie est réservée. Les autobus, les taxis et les covoitureurs circulant dans les voies réservées contribuent de façon importante à la promotion et l'utilisation des transports collectifs.

Mises en place pour alléger la circulation et rendre les transports collectifs plus efficaces, les voies réservées sont utiles à la condition que les automobilistes n'y circulent pas. Il est donc strictement interdit de rouler, de s'arrêter ou de se stationner dans une voie réservée. En plus d'être dangereux autant pour les automobilistes que pour les piétons, les automobilistes qui roulent ou se stationnent dans les voies réservées nuisent à la circulation des autobus et des taxis, qui doivent alors les

contourner. Saviez-vous que le non respect d'une voie réservée est un acte passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à **200 \$**? Les contraventions ne sont pas données uniquement aux automobilistes : les piétons et les cyclistes sont aussi passibles d'une contravention s'ils ne respectent pas la loi.

Une campagne de sensibilisation intensive

Afin de sensibiliser les automobilistes, piétons et cyclistes, une 7^e campagne de sensibilisation au respect des voies réservées est lancée aujourd'hui. Cette campagne intensive est organisée par l'Agence métropolitaine de transport et ses partenaires : la STM, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Laval, le Service de police de la Ville de Longueuil, ainsi que la division responsable du stationnement à la Ville de Montréal. La campagne se déroulera en deux temps, soit du 25 mai au 17 juin et du 26 septembre au 21 octobre 2005.



Saviez-vous que...

- Plus de 1 500 autobus de 260 circuits des organismes de transport de la région transportent quotidiennement près de 103 000 passagers en parcourant les 27 voies réservées métropolitaines en plus des 6 voies réservées locales?
- À raison de 40 personnes par autobus, ce sont 60 000 usagers qui risquent d'être retardés quotidiennement par un seul véhicule stationné sur chacune des voies réservées à l'heure de pointe du matin? Ces 40 personnes par autobus que vous retardez seraient autant d'automobiles pour vous ralentir si les voies réservées n'existaient pas!
- Vous améliorez de beaucoup la circulation routière lorsque vous pratiquez le covoiturage? Cependant, faites preuve de civisme en attendant votre covoitureur en dehors des voies réservées.



Vous planifiez une sortie de groupe avec des jeunes?

Le métro et l'autobus s'avèrent vos meilleurs choix pour vous rendre rapidement à destination. Afin de profiter pleinement de votre sortie, nous vous invitons à consulter la brochure *Comment voyager en toute sécurité en métro et en autobus*, disponible au Centre de services à la clientèle de la station Berri-UQAM ainsi que sur le site Internet de la STM (www.stm.info). Voici quelques exemples de comportements à respecter.

Dans l'autobus

- Se tenir loin de la bordure du trottoir en attendant l'autobus.
- Ne pas s'asseoir par terre dans l'autobus.
- Ne jamais sortir la tête ou un bras par la fenêtre d'un véhicule.
- Sortir sans bousculade et se regrouper aussitôt descendu afin que les responsables puissent s'assurer que personne ne manque à l'appel.

Dans le métro

- Bien nouer ses lacets avant d'emprunter l'escalier mécanique.
- Ne jamais dépasser les pastilles ou la ligne orange en bordure de quai.
- Utiliser une des trois voitures de tête pour que l'opérateur du train puisse garder un œil sur le bon déroulement de l'embarquement.
- Demander aux enfants de se tenir aux barres d'appui s'ils n'ont pas trouvé de sièges libres.



STM-INFO
7 8 6 - 4 6 3 6

- Renseignements généraux
- Commentaires (514) 786-4636
- Objets trouvés
- Information trajets

AUTOBUS
2 8 8 - 6 2 8 7

- Horaires d'autobus (514) 288-6287

Société de transport de Montréal
800, rue de La Gauchetière O., bureau 8740
Montréal (QC) H5A 1J6
www.stm.info

TRAVAUX
CANADA · QUÉBEC D'INFRASTRUCTURES

Programme **RénoSystèmes**

PHASE 1

LE MÉTRO SE MODERNISE

Canada



Un investissement de **309,4 M \$**



Québec